

République française  
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
**COMMUNE DE PUYBEGON**

**Séance du mardi 12 juillet 2022**

Date de la convocation: 05/07/2022

**Membres en exercice :**  
13

*L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30*

**Présents :** 9

**Présents :** Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC

**Votants :** 10

**Pour :** 10

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Représenté(s) :** Lydie DE ARRIBA par Angélique LALLOT

**Excusé(s) :** Michel SOULET

**Secrétaire de séance:**

Angélique LALLOT

**Absent(s) :** Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ

**Objet: Annule et remplace la délibération DE-2022-020 du 14 avril 2022 pour demander du fonds de concours pour la réalisation de la plateforme multi-activités - DE\_2022\_026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une nouvelle délibération pour corriger le plan de financement de la plateforme multi-activités.

Pour rappel, après une longue réflexion de l'équipe municipale, à l'issue de plusieurs échanges avec les associations de la commune,

Les membres du conseil municipal souhaitent réaliser une plateforme multi-activités au centre bourg.

La localisation du lieu s'est faite en continuité des installations déjà présentes sur le village (salle des fêtes, toilette publique...)

Cette plateforme permettra aux usagers de pouvoir animer le village en proposant un espace où chacun pourra se divertir en fonction de ses préférences, exemple : se retrouver pour une partie de pétanque, de jeu de quilles, de palets ... ou bien encore faire du vélo, de la trottinette pour les enfants ...

Cet espace pourra également devenir un lieu culturel pour diverses manifestations fête, projections en plein air, concert en plein air, vide grenier ...)

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour définir un coût des travaux à envisager.

Le coût de l'opération s'élève à 14 095 €HT

Plan de financement prévisionnel :

- Agglomération fond de concours 35 %
- Département FDT 30 %
- Commune autofinancement 35 %

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de demander à la communauté d'agglomération une subvention au titre du Fonds de concours
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au montage administratif et financier du dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Angélique LALLOT.



Le Maire,  
Robert CINQ.



SOUS PREFECTURE DE CASTRES  
Date de réception de l'AR: 16/07/2022  
081-218102150-20220712-DE\_2022\_026-DE